

77^{ème} SESSION ORDINAIRE
NOTE D'INFORMATION AUX
PARTICIPANTS

INFORMATIONS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS

1. Observations générales

La 77^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) se tiendra en présentiel à Arusha, République-Unie de Tanzanie, du **20 octobre au 09 novembre 2023**.

La Séance publique se déroulera au Centre international de Conférences d'Arusha (*Arusha International Conference Centre - AICC*), du 20 au 31 octobre 2023, la Séance privée étant prévue du 1 au 8 novembre 2023. La cérémonie de clôture sera publique et se tiendra en présentiel le 9 novembre 2023, au *Arusha International Conference Centre (AICC)*.

2. Accréditations

Les délégués d'État et autres participants sont priés de se présenter munis de leurs titres d'accréditation officiels dûment signés par les autorités compétentes de leurs pays ou de leurs organisations respectifs, et de les transmettre au Secrétariat de la Commission, avant leur inscription.

3. Préinscription en ligne

Le Secrétariat prie les personnes souhaitant participer à la Session de bien vouloir remplir le formulaire d'inscription préliminaire disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse : <https://achpr.au.int> et de le retourner au Secrétariat le **30 septembre 2023**, au plus tard, en y joignant les pages biographiques numérisées de leurs passeports nationaux/documents de voyage, afin de permettre au Secrétariat de finaliser les dispositions logistiques à prendre, en particulier avec le gouvernement hôte, et pour faciliter la délivrance des visas, et permettre l'accès aux locaux de l'AICC.

Chaque participant est également prié de retourner son Formulaire d'inscription dûment rempli au Secrétariat par courrier électronique adressé à : achpr.session@africa-union.org ou RichardsC@africa-union.org, avec une photo d'identité (de préférence au format jpeg ou jpg), qui sera utilisée pour confectionner le badge lui permettant de participer à la Session.

4. Inscription physique et Badges d'identification

Il est conseillé aux participants, dès leur arrivée sur le lieu de la Session, de confirmer leur inscription et de retirer leur badge d'identification dans le hall principal, à l'extérieur de la salle de conférence, afin d'être autorisés à rester dans les locaux de l'AICC et d'avoir accès à la salle de conférence.

Pour des raisons d'identification et de sécurité, tous les participants sont tenus de porter leurs badges en tout temps, pendant la Session.

5. Déjeuner et rafraîchissements

Les participants se prennent en charge pour le déjeuner et, à cet égard, ils ont le choix entre plusieurs points de restauration situés à distance de marche de l'AICC.

6. Formalités d'Immigration

A leur arrivée en Tanzanie, les participants doivent être en possession d'un passeport en cours de validité et, s'il y a lieu, d'un visa. Les demandeurs doivent s'assurer que leurs passeports ont une validité d'au moins six mois et disposent, au moins, d'une page vierge avant de soumettre leur demande de visa. Les informations et les exigences en matière d'immigration peuvent être consultées et les demandes de visa en ligne faites sur le site www.immigration.go.tz. La liste des pays dont les ressortissants ont besoin d'un visa de référence, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas obtenir de visa à l'arrivée et doivent donc demander un visa en ligne avant de se déplacer, et celle des pays dont les ressortissants sont exemptés de l'obligation de visa, sont disponibles sur le site www.immigration.go.tz. Les détenteurs de passeports ordinaires peuvent produire les lettres d'invitation adressées par la CADHP à leur organisation à l'appui de leur demande de visa.

Les détenteurs de passeport diplomatique, de service ou officiel ou d'un document de voyage délivré par une organisation internationale reconnue se feront délivrer un visa à leur arrivée, sur présentation de leur lettre d'invitation à la Session. Des lettres d'invitation à la Session personnalisées peuvent être délivrées à la demande de ces participants, à condition qu'ils aient soumis leurs formulaires de préinscription au Secrétariat avant le 30 septembre 2023.

Des bureaux spéciaux seront mis en place aux aéroports du Kilimandjaro et d'Arusha pour le traitement des documents d'entrée des participants à la Session dont les noms, tels qu'ils figurent sur les formulaires de préinscription, auraient été préalablement soumis aux autorités de l'immigration.

7. Exigences sanitaires

Les participants sont priés d'obtenir ou de posséder une assurance maladie internationale valide pour couvrir toute urgence médicale, du moment de leur départ à celui de leur retour à leur destination finale.

Les participants doivent s'assurer que les vaccins nécessaires leur ont été administrés et qu'ils voyagent munis de leurs Carnets de vaccination. La présentation d'un certificat de vaccination valide contre la fièvre jaune est requise pour l'admission dans le pays, en particulier pour ceux en provenance d'un pays à haut risque ou s'étant rendus dans un tel pays peu de temps avant leur arrivée en Tanzanie.

8. Transport

L'Aéroport international du Kilimandjaro (KIA) est situé à 52 km environ d'Arusha. Le KIA est desservi par les compagnies aériennes internationales suivantes. Ethiopian Airlines, Qatar Airways, Turkish Airline, KLM, Edelweiss, Eurowings Discover, Kenya Airways, Rwanda Air, Uganda Air et Kenya Airways.

L'aéroport d'Arusha est situé à 10 km environ du centre-ville et est réservé aux vols intérieurs qui proviennent, essentiellement, de Dar es Salaam et de Zanzibar. L'aéroport d'Arusha est desservi par Air Tanzania, Precision Air, Flight Link, Auric Air et Regional Air. Les participants sont invités à prendre leurs propres dispositions pour le transfert de l'aéroport à leur hôtel.

9. Météorologie

Il est conseillé aux participants de s'informer des conditions météorologiques en Tanzanie, en particulier à Arusha, et de voyager avec des vêtements appropriés.

10. Transactions en devises

La plupart des principales devises convertibles et les chèques de voyage peuvent être échangés en Tanzanie. La devise locale et le **shilling tanzanien**.

De nombreux distributeurs automatiques de billets sont disponibles (24 heures sur 24) en Tanzanie, ils acceptent les cartes Visa et autres cartes de crédit/débit.

Les opérations de change peuvent se faire à l'aéroport, dans les bureaux de change, dans les banques, voire dans certains hôtels. La plupart des banques sont ouvertes au public du lundi au vendredi, de 08 heures à 16 heures (heure de l'Afrique de l'Est).

Veuillez noter qu'il vous sera demandé de produire votre passeport ou vos documents d'identité pour les opérations de change.

Les chèques de voyage sont d'ordinaire échangeables contre des shillings tanzaniens.

11. Transport

Il est conseillé aux participants de soumettre à l'avance au Secrétariat, pour transmission aux autorités tanzaniennes, une liste des articles qu'ils transportent avec eux afin de faciliter leur passage à la douane à leur arrivée. Une liste semblable est exigée des partenaires ou des membres des médias qui ont l'intention de transporter d'importants volumes de documents imprimés et de matériel médiatique afin de rendre inutile toute inspection approfondie.

12. Fournisseurs de cartes SIM disponibles en Tanzanie :

Note d'Information relative à la 77^{ème} Session ordinaire, Arusha, Tanzanie.

- i. Vodacom Tanzania
- ii. Tigo Tanzania
- iii. Airtel Tanzania
- iv. Halotel
- v. Zantel

Les participants qui le souhaitent peuvent obtenir une carte SIM auprès de l'un de ces fournisseurs de services après avoir accompli les formalités d'immigration à l'aéroport. Veuillez noter que vous devez présenter un document d'identification valide pour obtenir une carte SIM en ville ou à l'aéroport.

13. Électricité

La tension du réseau électrique en République-Unie de Tanzanie est de 230V et 50Hz, accessible à l'aide d'une prise de type D dotée de trois broches rondes disposées en triangle ou d'une prise de type G pourvue de deux broches plates parallèles et d'une tige de mise à la terre.

14. Réunions parallèles

Les participants qui prévoient d'organiser des événements ou des réunions parallèles sur le lieu de tenue de la Session pendant les jours prévus pour la Séance publique doivent en faire notification au Secrétariat, qui informera de la disponibilité de l'espace nécessaire et préparera la liste de ces événements pour une plus large diffusion. Veuillez noter que les organisateurs de ces événements supporteront les frais relatifs au lieu de leur organisation ainsi qu'à l'interprétation et à la traduction.

15. Documents de travail de la Session

Les documents de la Séance publique sont disponibles en ligne et peuvent être téléchargés à l'aide du lien suivant :

[77th Ordinary Session Public Documents](#)

16. Autres documents

Les participants sont priés d'obtenir ***l'autorisation préalable écrite de la Secrétaire exécutive par intérim de la Commission afin de pouvoir distribuer leurs documents dans l'espace conférence. Vous voudrez bien noter qu'aucun document ne pourra être distribué sans l'autorisation écrite de la Secrétaire par intérim de la Commission.***

Le Secrétariat peut être contacté à l'adresse ci-après :

31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region,
P. O. Box 673, Banjul, Gambie
Tél. : (220) 4410505 / 4410506 ; Fax : (220) 4 410 504
E-mail : au-banjul@africa-union.org
Web : www.achpr.au.int

17. Hébergement

Une liste des hôtels et des maisons d'hôtes susceptibles de servir de lieux d'hébergement aux délégués sera mise en ligne en temps voulu sur la page web annonçant la Session.

Pour les réservations, contacter directement les hôtels mentionnés dans la liste susmentionnée. Vous voudrez bien noter que cette liste n'est pas exhaustive. Les participants peuvent également consulter le site web de la Direction du Tourisme (*Tanzanian Tourism Authority*), pour trouver d'autres options.

Les invités spéciaux pris en charge par la Commission seront informés, en temps opportun, des dispositions retenues pour leur hébergement et leur transport à leur arrivée aux aéroports du Kilimandjaro et d'Arusha.

18. Personnes à contacter :

Pour obtenir des informations supplémentaires, les participants peuvent contacter les personnes ci-après :

Documentation : Coumba Sonko
Sonkoc@africa-union.org

Réunions parallèles : Claude-Annia Kouadio
achpr.session@africa-union.org

Inscription : Cecilia Richards
RichardsC@africa-union.org

Protocole : Reginald Mere
MereR@africa-union.org